



INSTITUTION



Un budget complémentaire qui permet au Département de réaffirmer ses ambitions

Réuni en session plénière durant deux jours, le Conseil départemental a voté la décision modificative n°2 de son budget. D'un montant de 10,9M€, ce budget complémentaire permet à la collectivité de confirmer ses ambitions : assumer ses compétences obligatoires et poursuivre son rôle de soutien à l'aménagement du territoire via ses aides aux tiers. Le tout dans un contexte contraint.

Publié le 18 novembre 2022

Dans un contexte économique et financier contraint, marqué par la situation géopolitique internationale, la crise énergétique qu'elle engendre et une spirale inflationniste particulièrement importante, le Département de la Dordogne a voté un budget complémentaire qui lui permet de garder le cap qu'il s'est fixé : respecter un cadre budgétaire sérieux et rigoureux qui lui permet à la fois d'assumer ses compétences obligatoires et de tenir ses engagements pris auprès des tiers.

A travers ce budget complémentaire, qui a été conçu de sorte à ne pas obérer les capacités budgétaires de la collectivité à court et moyen terme, le Département a souhaité faire face aux obligations qui pèsent sur le volet social de ses activités, aux travaux sur les bâtiments sinistrés par les intempéries du mois de juin dernier, aux augmentations des tarifs de l'énergie, aux besoins nouveaux et exceptionnels en direction des collèges, du transport scolaire des élèves en situation de handicap et du service départemental d'incendie et de secours (+10% par rapport au budget primitif) et, enfin, aux efforts continus en matière de certification des comptes (provisions et rattachement des charges à l'exercice).

En parallèle, la collectivité s'est attachée à poursuivre son rôle de premier plan en tant que soutien à l'aménagement du territoire. Cela se traduit par l'inscription de 4,5M€ en direction des communes et des intercommunalités dans le cadre de la politique de contractualisation, ou encore le soutien au déploiement de la fibre optique via une enveloppe de 1M€ pour le syndicat mixte Périgord numérique.

Parmi les principaux dossiers qui ont été examinés au cours de cette session, figurent le nouveau plan départemental de lecture publique (2023-2028), la création d'un budget annexe pour l'abattoir de Ribérac, le lancement de la foncière commerciale, le nouveau schéma

<https://www.dordogne.fr/information-transversale/actualites/un-budget-complementaire-qui-permet-au-departement-de-reaffirmer-ses-ambitions-22333038?>

départemental d'organisation sociale et médico-sociale en faveur des personnes âgées ou, encore, la poursuite de la lutte contre la désertification médicale à travers le développement des centres départementaux de santé (récemment à Ribérac, le prochain avant la fin de l'année à Saint-Astier).